

N<sup>o</sup> 285. — *ARRÊTÉ* du 20 octobre 1863, nommant de nouveaux, membres du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, MM. Brander, Maheanu, Labbé, Robin et Sue.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société;

Vu nos arrêtés du 2 août 1861, du 23 juillet 1863 et la désignation faite par le sort dans la session extraordinaire du comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, à la date du 27 juillet dernier,

**ARRÊTONS :**

ART. 1<sup>er</sup>. MM. Brander,  
Maheanu,  
Labbé (remplaçant de M. Maurice Redet),  
Robin,  
Sue,

dont le mandat de membres du Comité consultatif est expiré le 30 septembre de cette année, sont nommés de nouveau membres du comité, du 1<sup>er</sup> octobre 1863 au 30 septembre 1866, pour occuper les mêmes sièges (2, 11, 12, 13, 14).

ART. 2. Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin Officiel* de la colonie.

Taravao (Ile Taïti), le 20 octobre 1863.

Signé: E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général *p. i.*,

Signé: L. NAUDOT.

---

N<sup>o</sup> 284. — *ARRÊTÉ* du 29 octobre 1863, déterminant la composition des divers tribunaux du Protectorat, pendant l'année judiciaire 1863-1864.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 22 avril 1850 portant organisation du service judiciaire des États du Protectorat;

Ensemble l'arrêté du 30 août 1860, sur la composition du personnel des tribunaux;

Vu les résultats des élections faites, le 26 de ce mois, en exécution de l'article 2 du dernier arrêté précité, et désignant à notre choix pour remplir les fonctions judiciaires réservées aux résidents notables desdits